Suite de l'affaire « Kuing Yamang » : Le CSA met en demeure BFM TV

10/01/2011 à 17h18



Le CSA a mis en demeure BFM TV après la diffusion d'une vidéo truquée le 10 octobre 2010 dans le magazine La Tribune BFM, dans lequel le soi-disant Professeur Kuing Yamang s'en prenait aux modèles sociaux et économiques européens.

Le 10 octobre 2010, le magazine La Tribune BFM diffusait un extrait vidéo présenté comme un entretien accordé par l'ancien ambassadeur de Chine à Paris. Olivier Mazerolle demandait ensuite à Cécile Duflot, secrétaire nationale d'Europe Ecologie – Les Verts, de commenter la charge virulente de Kuing Yamang à l'encontre les modèles sociaux et économiques européens.

Or, cet entretien de Kuing Yamang était un "*fake*" mis en ligne plus tôt sur Youtube, assorti d'une traduction et d'un sous-titrage erronés. L'auteur de cette vidéo truquée, qui avait avoué de lui-même son forfait sur la page Youtube de la vidéo, avait déclaré avoir fait dériver le nom de Kuing Yamang du gâteau breton Kouign Amann.

> ***Le CSA a considéré que la diffusion de ce "fake" était en contradiction avec l'obligation d'honnêteté de l'information prescrite à l'article 2-3-8 de la convention de BFM TV, et a mis la chaîne en demeure de s'y conformer à l'avenir.***

Olivier Mazerolle avait fait son mea culpa dans l'édition du

24 octobre 2010 de La Tribune BFM, arguant qu'il ignorait tout de la fausseté de cet entretien.

BFM TV reprendra-t-elle une part de Kuing Yamang ?

Télé Première
Dans la même veine, revoir « Le plan Maoshan pour sauver la vieille Europe ».

(Merci à Dany)